

Conseil Syndical du 3 décembre 2024

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-quatre, et le trois décembre, à 18 heures, les membres du Comité Syndical du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU HAUT ROUERGUE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment de la Mairie de Bozouls selon la délibération N° 2024-04/002, sous la présidence de M. Jean-Michel LALLE, Président.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation : 26/11/2024

Présents :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Jean-Michel LALLE, Benoît BARRAL, Bernard BOURSINHAC ;

Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : Christine PRESNE, Hervé LADSOUS, David MINERVA, Christian NAUDAN, Marc BORIES.

Excusés :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Jean-Luc CALMELLY, Nicolas BESSIERE ; Bernard SCHEUER ; Eric PICARD

Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : Alain VIOLAC.

Assistés également à la réunion : Charlotte CHARDOURNE, chargée de mission Attractivité – Accueil de nouvelles populations au PETR, Paul ROUX, chargé de mission paysage au PETR, Frédéric STAUT, chargé de mission mobilité et LEADER au PETR, Marie VIGUIER, Directrice du PETR et Cécile SURY, Directrice Générale des Services à la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.

Secrétaire de séance : Hervé LADSOUS

Administration générale

- **Validation du procès-verbal du 1^{er} octobre 2024**

Le procès-verbal est validé à l'unanimité (8 voix).

- **Choix du lieu pour la tenue du conseil syndical du PETR du Haut Rouergue – 1^{ère} séance de 2025**

Les membres du conseil syndical et le Président proposent de tenir ces réunions dans des communes du territoire afin de faciliter l'appropriation de l'outil PETR et la diversité du territoire. La commune de Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac est proposée avec l'accord de Marc BORIES, Maire de la commune, pour la tenue du prochain conseil syndical. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (8 voix) cette délibération. La date est fixée au 11 février 2024 à 18h00.

Ressources humaines

- **Avenant convention Plan Climat Air Énergie Territorial avec la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère**

Le Président rappelle que le PETR du Haut Rouergue et la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère ont conventionné début 2024, afin de mettre un agent du PETR à disposition de l'EPCI pour élaborer son Plan Climat Air Énergie Territorial sur 80% de son temps de travail sur un an. C'est une façon intelligente de travailler avec les collectivités.

La mission a été ponctuée d'autres missions annexes urgentes requérant les compétences de l'agent en charge de cette mission, visant à accompagner les communes membres de la Communauté de Communes dans le cadre de la réponse aux attentes de l'Etat en matière de détermination de Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables.

La prestation pour le PCAET a donc pris du retard et il est proposé de poursuivre le partenariat pour 8 mois encore avec le PETR avec la prolongation de la convention sur un 0,5 ETP et donc la mise à disposition du chargé de mission plan paysage du 1^{er} janvier au 31 août 2025.

Le prix de l'avenant au contrat est fixé à 13 750 € pour financer le poste.

Le Président donne lecture de la proposition d'avenant et concerta les élus pour adopter ce prolongement de 8 mois pour finaliser le travail.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (8 voix) cette délibération

- **Participation du PETR au contrat prévoyance des salariés en 2025**

Le Président porte à connaissance que le PETR du Haut Rouergue a délibéré le 19 septembre 2016 (délibération n°2016-03/0003) sur la participation financière du syndicat à compter du 1^{er} novembre 2016, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents. Le montant retenu est de 12€ par mois à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, sans que cette

participation ne dépasse le montant de la cotisation due par l'agent conformément à l'article 25 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 susvisé ;

La participation à la prévoyance devient obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025.

Le Président souhaite confirmer cette décision auprès du conseil syndical actuel.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (8 voix) cette délibération

- **Convention Route de l'Energie avec EDF**

Le Président rappelle l'historique de la Route de l'Energie avec la signature en 2010 d'une convention entre EDF et le Conseil Général de l'Aveyron. Le concept s'est développé autour des barrages et de leur mise en visite au grand public ainsi que des animations avec en point d'orgue les 10 ans de la Route de l'Energie. Aujourd'hui, le travail s'oriente vers Montézic II et la préparation du futur chantier. La convention proposée pour 2025-2027 préconise de poursuivre la démarche autour des objectifs suivants : préciser les partenaires de la Route de l'Energie, définir les finalités du partenariat de la Route de l'Energie, définir les actions éligibles à la Route de l'Energie, définir l'organisation et le mode de fonctionnement de la Route de l'Energie, valider les modalités de portage des opérations et les moyens associés et s'engager dans la réalisation du plan d'actions 2025-2027. Le Président soumet la convention au vote. M. NAUDAN souhaite rester vigilant sur les dépenses à engager et déplore qu'EDF ne soit plus autant moteur de la Route de l'Energie qu'il eut été.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité cette délibération (8 voix).

- **Convention de partenariat pour l'animation LEADER**

Le Président rappelle les démarches engagées depuis 2022 dans le cadre de la candidature pour le programme LEADER 2023-2027 et pour la construction du Contrat Territorial Occitanie autour de l'animation des différentes contractualisations avec les représentants du PNR Aubrac et du PETR Gévaudan Lozère.

Il a été discuté d'un conventionnement cadre pour la période 2023 – 2027 entre le PNR Aubrac, le PETR Gévaudan-Lozère et le PETR du Haut Rouergue pour l'animation du programme LEADER 2023 – 2027. La convention vise à définir les modalités de mise en œuvre de l'opération collaborative « Animation du programme LEADER 2023-2024 », menée par différents partenaires sous la responsabilité d'un chef de file, le PNR Aubrac. Ce chef de file est considéré comme le bénéficiaire de l'aide européenne, au titre de l'opération présentée. Elle fixe les droits, responsabilités et obligations des partenaires et du chef de file dans le cadre de l'opération menée. Elle permet également de définir les modalités de gestion et suivi du projet et de l'aide européenne sollicitée. Le chef de file présente au nom de tous les partenaires du projet la demande de subvention FEADER pour la réalisation du projet mentionné à l'article 3 et s'engage à signer la convention attributive d'aide. Il redistribue ensuite les montants concernés aux deux structures associées, d'où la convention proposée. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (8 voix) cette délibération.

Marc Bories souligne que les délais de paiement d'une subvention LEADER sont longs et qu'il est nécessaire de bien informer les porteurs de projets notamment les privés pour ne pas les mettre en difficulté.

Questions diverses

- **Bilan des actions 2024 du PETR**

A/ Attractivité – Accueil de nouvelles populations

L'action phare de 2024 a été la réactualisation du profilage des nouveaux arrivants. Le PETR a recruté le cabinet Ethics Group pour réaliser cette étude : 60 personnes ont été interviewées lors d'ateliers collectifs ou d'entretiens individuels. Le profil des personnes qui s'installent à évoluer depuis 2018, elles sont plus jeunes et souvent avec un projet économique. Il ressort que la dynamique du territoire n'est pas assez mise en avant. Deux restitutions des résultats ont été organisées avec les élus, les partenaires, les acteurs du territoire et les habitants. Treize rencontres avec des nouveaux arrivants – porteurs de projet ont été planifiées (6 3CLT – 7 CCCA). Charlotte CHADOURNE a contacté les « anciens » nouveaux arrivants interrogés en 2018 afin de savoir s'ils étaient restés sur le territoire. Sur les 60 participants, 20 ont répondu et sont toujours présents sur le secteur. La seconde action consistait à consolider le réseau d'accueil en assistant à des forums de l'emploi ou encore au salon Nouvelle Vie Pro à Paris en novembre dernier avec l'ADAT et d'autres territoires aveyronnais. Le retour sur cet évènement est mitigé avec peu de contacts, une concurrence accrue de destinations présentes et une fréquentation en baisse. L'an prochain, il est envisagé de se recentrer sur des salons plus proches. M. Minerva souhaite savoir si ce salon était nouveau. Il s'agit en fait de la 4^{ème} édition

Le PETR a participé à la démarche OCCRE avec l'ADEFPAT en organisant notamment des sessions Entreprendre au féminin qui ont bien fonctionné et fédéré un réseau. Dans ce cadre, des podcasts ont été enregistrés avec des entrepreneuses du territoire en partenariat avec l'ARRA. La diffusion se fait ce jour-même. Il est possible de les écouter sur CFM Radio Rodez ou en streaming.

Un des autres axes de la mission s'articulait pour développer le lien entre attractivité et tourisme : participation au groupe de travail de l'ADAT géré par l'agence LAOU avec les développeurs économiques et les Offices de Tourisme. Le PETR a œuvré avec l'OT Terres d'Aveyron à la création d'une page web sur le site de l'OT dédiée à l'attractivité « Et si vous viviez ici ? ». La mise en ligne est prévue mi-décembre 2024. Une action envers les propriétaires de meublés de tourisme a été menée afin de les sensibiliser à la rénovation énergétique de leurs logements. Une présentation des baux mobilité et des avantages de la location à l'année a été présentée aux gérants de meublés de la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère. Une dernière opération sur cette thématique s'est tenue le 1^{er} juin en collaboration avec l'ADAT et la Communauté de Communes des Causses à

l'Aubrac, il s'agit d'une journée d'accueil des nouveaux arrivants. Enfin, afin de préparer le travail sur la GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale) qui sera mis en place en 2025, la chargée de mission Attractivité s'est rapprochée de structures ayant déjà réalisé cette étude. Le PETR a été sélectionné pour participer au programme GREMAT « RH et Attractivité – relations entreprises », financé par le FNADT.

B/ Mobilité

Le PETR a recruté cet été Frédéric STAUT pour mener à bien cette mission sur 0,5 ETP (et sur LEADER sur le 0,5 ETP restant). Après avoir pris ses marques sur les attendus et les enjeux en matière de mobilité sur le territoire, le chargé de mission a élaboré le cahier des charges afin de recruter un cabinet pour réaliser un schéma directeur cyclable. David MINERVA s'interroge sur la démarche similaire portée par le Département. Le PETR travaille en collaboration avec les services du Département sur les projets respectifs de chaque structure. Frédéric STAUT a également participé aux différents webinaires de l'ADEME dans le cadre d'A vélo 3. En novembre, il s'est rendu à Clermont-Ferrand pour assister aux Rencontres nationales des lauréats de l'AMI Avenir Montagne Mobilité dans le cadre du Sommet des mobilités territoriales durables. Des retours d'expérience sur les projets des territoires lauréats (Transport d'utilité solidaire, Auto partage, Covoiturage via des applications, organisations de festivals...) ont été exposés. Un bilan intermédiaire de l'avancement des projets a été dressé. Une réflexion sur les animations à mettre en place en 2025 autour du vélo est en cours. Une veille sur les financements possibles sur les aménagements liés à la mobilité est menée.

C/ Contractualisations

- ⇒ LEADER : la convention a été signée par le GAL Aubrac Olt Causses Gévaudan (AOCG) et par la Région Occitanie dernièrement. Les dépôts de demande de subvention LEADER pourront s'effectuer sur la plateforme Europac. Le comité de programmation du GAL devra être installé en début d'année. Il reste à finaliser les pré-requis, la grille de sélection des projets et du règlement intérieur. Sur le territoire du PETR, 4 projets ont été pré-déposés : le village vacances Aux Portes des Monts d'Aubrac à Espalion, la halle Couverte à Laissac-Sévérac l'Église, le city-Stade à Villecomtal et la boulangerie à Sainte-Eulalie-d'Olt. Le PETR les accompagnera pour le dépôt sur Europac. Cette aide sera également apportée aux futurs porteurs de projets. Le PETR a été à la rencontre de plusieurs porteurs afin d'étudier avec eux les financements possibles pour mettre en œuvre leurs projets. Christine PRESNE met en avant le projet de CUMAC qu'elle identifie avec le Département de l'Aveyron et qui lui semble très pertinent sur le territoire en matière de culture et d'entraide.
- ⇒ Le Contrat de la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) : chaque année le PETR recense les projets sur son territoire afin de les transmettre aux services de l'Etat. Le 2 juillet, une rencontre avec les porteurs de CRTE et Madame la Secrétaire Générale s'est tenue afin d'évoquer les évolutions du contrat. Début septembre, avec la DDT, le PETR a préparé la réunion de revue de projets programmée pour novembre. Une autre rencontre en présence des Présidents des deux Communautés de Communes a eu lieu pour finaliser la réunion du 8 novembre. Elle s'est organisée en 2 parties, dans chaque collectivité, en présence des services de l'Etat, de la Région et du Département. Un avenant au CRTE devrait intervenir en fin d'année ou début 2025 afin d'intégrer les rendus des Conférences des Parties et les projets 2025/2026.
- ⇒ Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) : Un COPIL CTO s'est tenu début janvier à Nasbinals pour faire le point sur les projets 2023 et préparer la maquette 2024. Chaque année, une maquette des projets est transmise à la Région Occitanie (dépôt des dossiers avant le 30 mars et copie au PETR) afin d'être instruits. Le 30 avril dernier, la signature officielle des 7 contrats et avenants Bourgs-Centre Occitanie du territoire a été concrétisée à Espalion. Ensuite, une conférence des Maires dédiée aux dispositifs régionaux a été lancée.
- ⇒ Approches Territoriales Intégrées (ATI) FEDER : cet été la Région a priorisé des dossiers qui bénéficieront de l'aide européenne. Pour notre territoire, le PIMS de Laissac a été sélectionné.

D/ Plan paysage

Paul ROUX a réparti son temps de travail entre le PETR (0,2 ETP) et la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère (0,8 ETP) en adéquation avec la convention établie pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

Le plan paysage a été finalisé avec l'analyse cartographique et écrite de l'enquête en ligne paysage et a été restitué auprès des habitants. Le rapport final a été transmis à la DREAL qui a validé le document. Le PETR a ainsi obtenu le solde de la subvention dédiée. Une conférence des maires sur la désimperméabilisation et la renaturation afin d'animer le Plan de Paysage est en cours de préparation avec les partenaires.

L'année 2024 a été dédiée en grande partie au montage du dossier de l'Atlas de la Biodiversité Communale en s'appuyant sur les éléments du Plan de Paysage, l'analyse des données naturalistes existantes et bibliographie, le post-traitement des données que la LPO a transmis dans le cadre d'une prestation qu'elle a réalisée pour la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère afin d'affiner les cartographies des enjeux. Il s'agissait aussi de coordonner les partenaires mobilisés pour l'ABC : Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP), Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Rouergue, LPO 12. En complément, le PETR a répondu à un appel à manifestation d'intérêt de l'ANCT pour un accompagnement technique, DINUM et SGPE, la réponse a été négative.

Paul ROUX s'est approprié la méthode de cartographie des habitats CarHab. Il a travaillé en lien avec les autres chargés de mission du PETR afin d'articuler les différents projets du PETR et du PCAET de la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère.

Le diagnostic du PCAET a été mené pour la CC Comtal Lot Truyère avec la production des éléments de diagnostic imposés par la réglementation. Une traduction des données en des termes sociaux, économiques et environnementaux a été réalisée. Il met en

avant les vulnérabilités à venir pour le territoire. Le chargé de mission a appuyé les communes dans leurs remontées des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Une discussion sur la densification urbaine est lancée entre les élus : le modèle architectural haussmannien semble répondre à ce besoin. Christine PRESNE souhaite que l'Etat soit en soutien pour la problématique de logement. Marc BORIES soulève la difficulté des villages à s'adapter en fonction de leur physionomie : il est attendu des balcons, des jardins et des places de stationnement. David MINERVA relève cette dernière remarque qui revient régulièrement sur sa commune malgré de nombreux parkings. Benoît BARRAL trouve qu'il est compliqué d'agir sur le logement si les propriétaires privés ne veulent pas vendre ou rénover. Marc BORIES rappelle la nécessité d'avoir des services pour faire venir s'installer de nouvelles personnes. Le débat s'oriente sur l'installation d'agriculteurs. Ils ne vivent plus sur l'exploitation mais dans les bourgs centres. S'il n'y a plus de services et de commerces, les agriculteurs ne resteront pas non plus. Actuellement, le dynamisme du territoire est fort, ce qui est une chance.

- **Comptabilité : présentation d'un premier bilan 2024 et des perspectives 2025**

Le Président dresse le bilan des recettes reçues au 15 novembre 2024. Elles proviennent essentiellement des Communautés de Communes, de la Région, du FEDER Massif Central, de la convention du PCAET et autres appels à projets. Ce qui représente 233 705,19€. Le PETR a encaissé des subventions de demandes antérieures qui arrivent aujourd'hui. Des dotations devraient parvenir au PETR en fin d'année ou en 2025 : animation LEADER 2023-2024, ingénierie régionale 2023 et 2024.

Les dépenses sont principalement des charges à caractère général, des charges de personnel ou encore des charges de gestion courante, soit 176 589,53€. Pour la fin d'année, il faut compter sur les salaires de novembre et décembre, les loyers, ...

L'importante dépense de 2024 a été la rétribution du cabinet Ethics Group pour le profilage.

Un tableau prévisionnel des charges et recettes 2025 est exposé. Une légère hausse de la participation des collectivités pourrait être demandée. De nombreuses dépenses seront engagées en 2025 au vu des différentes missions : accueil, mobilité et ABC.

Les subventions interviendront plus tard, il faut pouvoir maintenir la trésorerie entre temps.

Christian NAUDAN rappelle que les dotations vont être réduites pour tous et qu'il faut être vigilant sur le budget et la demande de contribution aux EPCI.

Le document sur le débat d'orientation budgétaire (DOB) sera présenté en février.

- **Calendrier**

⇒ 6 décembre :

• Journée France Mobilité à Albi

• Cyber sécurité avec le SMICA au PETR

• Comité Local de la Cohésion Territoriale de l'Aveyron avec la Préfecture

⇒ 10 décembre : réunion avec la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère à Entraygues sur les maisons du pont Notre Dame

⇒ 12 décembre :

• Comité de pilotage Bourg-Centre Occitanie et Petites Villes de Demain pour Espalion, Entraygues, Laissac et Villecomtal + Bourg-Centre Occitanie pour Saint-Côme-d'Olt et Estaing

• Conférence des Maires sur la désimperméabilisation et la renaturation des espaces publics à Espalion ?

⇒ 13 décembre : Groupe d'Appui au Projet ADEFPAT à Saint-Hippolyte

⇒ 16 et 17 décembre : INTERGAL LEADER dans le Gard

⇒ 13 janvier 2025 : réunion Sur les traces des moines d'Aubrac à Bertholène

⇒ 15 janvier 2025 : COPIL de lancement de la démarche de l'Atlas de la Biodiversité Communale

David MINERVA alerte sur les piratages qui ont lieu en ce moment auprès des prestataires des Mairies.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions, la séance est levée à 19h39.

Affiché le :

Le Secrétaire de séance
Hervé LADSOUS



Le Président,
Jean-Michel LALLE

